

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Quoi ?	Comment ?	Où ?	Combien ?	Observations
Extrait de naissance	Indiquer : nom, prénoms, date de naissance et filiation	A la Mairie du lieu de naissance	Gratuit, joindre une enveloppe timbrée pour la réponse si demande par courrier	Cette demande peut être effectuée par Internet sur le site : www.acte-naissance.fr
Extrait de mariage	Indiquer : nom, prénoms, date de mariage et filiation des époux	A la Mairie du lieu de mariage		
Extrait de décès	Indiquer : nom, prénoms et date du décès	A la Mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt		
Reconnaissance anticipée	Concerne les couples non mariés. Reconnaissance avant naissance de l'enfant. Carte nationale d'identité des futurs parents.	Dans n'importe quelle Mairie	Gratuit	
Autorisation de Sortie du Territoire (AST)	Elle prend la forme d'un formulaire à télécharger sur le site service public (CERFA n° 15646*01) à remplir puis imprimer. Votre enfant devra l'avoir avec lui ainsi que : - Sa pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) - La photocopie du titre d'identité du parent signataire du formulaire.	En ligne : Accès direct au formulaire	Gratuit	Vous n'avez pas à fournir ces documents à qui que ce soit avant . Votre enfant doit juste être en mesure de les présenter lors des contrôles aux frontières. L'imprimé Cerfa est le seul document valable , il devra être original (pas de photocopies). Aucune autorisation prenant une autre forme que l'imprimé Cerfa ne sera acceptée.
Duplicata du livret de famille	Formulaire à remplir à la Mairie	A la Mairie du domicile	Gratuit	La Mairie du domicile transmettra à la Mairie du lieu du mariage qui délivrera le duplicata de livret de famille
Casier judiciaire	demande écrite, indiquer : nom, prénoms, date, lieu de naissance et filiation, adresse et copie de pièce d'identité.	Casier Judiciaire National 44317 Nantes cedex 3		Les demandes peuvent également être faites à partir du site : https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.x.html
Certificat de nationalité	Copie intégrale de l'acte de naissance et justificatif de domicile.	Au greffe du Tribunal d'instance		
Certificat d'hérédité ou acte de notoriété	Livret de famille du défunt et adresses des enfants et du conjoint survivant	Chez le Notaire ou à la Cité Judiciaire		Le Maire n'a pas accès au fichier de la centrale des testaments
Carte Nationale d'identité (valable 15 ans pour les majeurs et 10 ans pour les mineurs)	Demande à faire à la Mairie de MONTFORT-LE-GESNOIS ou dans une des Mairies équipée du dispositif en Sarthe voir liste sur www.sarthe.gouv.fr rubrique cartes d'identité & passeports.			
Passeport (valable 10 ans, 5 ans pour un mineur)	Vous devez au préalable préparer votre demande de CNI ou de passeport en ligne sur le site : Agence Nationale des Titres Sécurités : https://passeport.ants.gouv.fr/			
Inscription sur liste électorale	Inscription en ligne 1 pièce d'identité + justificatif de domicile + Cerfa à remplir en ligne	A la Mairie du domicile ou sur le site www.service-public.fr	Gratuit	Avoir 18 ans, être de nationalité française et avoir une attache avec la Commune : domicile, résidence, redevable au titre des impôts locaux (art. L.11 à L.15-1 du Code Electoral)
Recensement militaire	Livret de famille et carte nationale d'identité de l'enfant	A la Mairie du domicile ou sur le site www.service-public.fr		Avoir 16 ans révolus
Demande de permis de construire	Formulaire délivré en Mairie ou téléchargeable sur le site www.service-public.fr	A la Mairie du domicile		Instruction des dossiers par le Syndicat Mixte du Pays du Mans Service RADS
Légalisation de signature	Signature de l'intéressé(e) à la Mairie et authentifiée par le Maire	A la Mairie du domicile		Pièce d'identité de l'intéressé(e)
Carte grise	Démarches en ligne : https://ants.gouv.fr	A la Préfecture de la Sarthe		Certificat de cession en ligne Certificat de non gage en ligne www.service-public.fr